

# BALYO

Société anonyme

74 Avenue Vladimir Ilitch Lenine

94110 Arcueil

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

SIRIS

103, rue de Miromesnil

75008 Paris

SARL au capital de 800.000€

449 272 392 R.C.S Paris

Société de Commissariat aux comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

# BALYO

Société anonyme

74 Avenue Vladimir Ilitch Lenine

94110 Arcueil

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

---

À l'assemblée générale de la société BALYO

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BALYO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **1) Comptabilisation du chiffre d'affaires "Bill and Hold"**

Note 2.13 de l'annexe des comptes sociaux

Risque identifié

Depuis 2021, le groupe exerce une part significative de son activité au travers des ventes de Kits Robotiques.

Le chiffre d'affaires « Kits robotiques » est comptabilisé dès la mise à disposition au client dans une zone de stockage dédiée, et par conséquent comptabilisé avant la livraison physique au client dans le cas des ventes à livrer

(« Bill-and-hold »). Cette méthode de comptabilisation implique un suivi spécifique des kits robotiques produits et stockés dans la zone de stockage dédiée.

Ces éléments nous ont conduit à considérer la comptabilisation du revenu « Bill and Hold » comme un point clé de l'audit et, en conséquence, à adapter nos travaux pour vérifier la réalité du chiffre d'affaires comptabilisé.

### **Notre réponse**

Nos procédures d'audit ont consisté notamment à :

- Analyser les termes contractuels et engagements de la société avec le client afin de confirmer que les caractéristiques du contrat correspondent à du chiffre d'affaires « Bill and Hold » ;
- Comprendre le processus de suivi mis en place l'entreprise ;
- Participer à l'inventaire physique des Kits Robotiques présents dans la zone de stockage dédiée ;
- Rapprocher, sur la base d'un échantillon, le chiffre d'affaires ainsi comptabilisé avec les bons de commandes reçus, l'existence dans l'inventaire physique ou la preuve de sortie de la zone de stockage dédiée à l'initiative du client.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note annexe 2.13 aux comptes sociaux.

### **2) Estimation du chiffre d'affaires à terminaison sur projets**

Note 2.13 de l'annexe des comptes sociaux

#### **Risque identifié**

BALYO SA exerce une part de plus en plus significative de son activité au travers de contrats pour lesquels le chiffre d'affaires est comptabilisé au prorata de l'avancement du projet. L'avancement mesuré à la clôture découle du ratio entre les coûts cumulés encourus et comptabilisés en charges et les coûts à terminaison estimés sur le projet.

Le chiffre d'affaires et la marge à comptabiliser sur l'exercice (ainsi que, le cas échéant, toute provision pour perte à terminaison), dépendent donc directement des estimations à terminaison faites sur les projets et de la capacité de l'entité à mesurer les coûts encourus sur un contrat et à estimer de manière fiable les coûts restant à engager jusqu'à la fin du contrat.

L'exercice du jugement pour déterminer ces estimations n'en demeure pas moins significatif, compte tenu des aléas pesant nécessairement sur des opérations longues ou complexes.

Ces éléments nous ont conduit à considérer le dispositif de suivi et l'appréciation du caractère raisonnable des estimations à terminaison sur projet comme un point clé de l'audit et, en conséquence, à adapter nos travaux sur la revue des contrats à long terme.

### **Notre réponse**

Nous avons ciblé les projets dont le profil de risque est le plus important (en fonction de critères tels que la taille, le niveau de technicité de la réalisation, le taux de marge à terminaison) et, pour chacun de ces projets, nous avons :

- Analysé les termes contractuels et engagements de la société ;
- Rencontré les responsables de projet et pris connaissance des risques, aléas et évolutions sur le projet ;
- Rapproché le chiffre d'affaires estimé à terminaison de données contractuelles ou formelles ;
- Corroboré le degré d'avancement au regard des explications fournies par les responsables de projets ou, selon les cas, à partir de documents techniques, de correspondances avec les clients concernés ou d'analyses dédiées, et de l'état de remontée des coûts ;
- Revu les estimations de coûts futurs à partir d'éléments sources probants tels que des contrats signés ou des devis, les fiches de suivi de coûts ;
- Le cas échéant, apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues et provisions constituées face aux risques et incertitudes pesant sur le projet, en consultant la documentation disponible (scénarios ou analyses préparées par la société, correspondances avec le client ou avec des experts, etc.) et en nous appuyant sur notre expérience acquise au cours des exercices précédents.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note annexe 2.13 aux comptes sociaux.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### **Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BALYO par l'assemblée générale du 25 novembre 2016 pour Deloitte & Associés et par celle du 1er juillet 2010 pour SIRIS.

Au 31 décembre 2023, Deloitte & Associés et SIRIS étaient respectivement dans la huitième et quatorzième année de leur mission sans interruption, soit dans la septième année depuis que les titres sont admis sur un marché réglementé.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de



cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 26 avril 2024

Les commissaires aux comptes

SIRIS



Gérard BENAZRA

Deloitte & Associés



Bénédicte SABADIE

Comptes statutaires établis pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

**Bilan – Actif**

BALYO Bilan - Actif en euros	Notes	31/12/2023			31/12/2022
		Montant	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
Capital souscrit non appelé					
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement					
Frais de développement	3				
Concessions, brevets, droits similaires	3	721 057	(544 742)	176 315	248 803
Fonds commercial					
Immobilisations en cours incorporelles	3				
Avances,acomptes immob.Incorporelles					
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniq., matériel, outillage	3	1 087 086	(935 284)	151 803	111 944
Autres immobilisations corporelles	3	1 661 227	(1 029 948)	631 279	715 909
Immobilisations en cours corporelles					
Avances et acomptes	3				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
Participations par mise en équivalence					
Autres participations	3	289 128	(288 128)	1 000	1 000
Créances rattachées à participations	3	13 386 196	(4 074 200)	9 311 995	9 965 091
Autres titres immobilisés					
Prêts	3				
Autres immobilisations financières	3	502 791		502 791	470 834
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>17 647 484</b>	<b>(6 872 302)</b>	<b>10 775 183</b>	<b>11 513 581</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>					
Matières premières, approvisionnements	4	4 545 296	(800 000)	3 745 296	4 918 233
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis	4	3 384 277	(144 776)	3 239 501	888 861
Marchandises	4	223 979		223 979	
Avances, acomptes versés/commandes	4	210 173		210 173	541 951
<b>CREANCES</b>					
Créances clients & cptes rattachés	5	15 385 970	(845 728)	14 540 242	7 832 975
Autres créances	5	3 044 332		3 044 332	2 723 511
<b>TRESORERIE</b>					
Valeurs mobilières de placement	6	18 691	(631)	18 060	9 615
Disponibilités	6	3 250 589		3 250 589	6 379 651
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>					
Charges constatées d'avance	7	286 602		286 602	271 655
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>30 349 908</b>	<b>(1 791 135)</b>	<b>28 558 773</b>	<b>23 566 452</b>
Frais émission d'emprunts à étaler					
Primes remboursement des obligations					
Ecarts de conversion actif		39 955		39 955	54 880
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>48 037 348</b>	<b>(8 663 437)</b>	<b>39 373 911</b>	<b>35 134 912</b>

## Bilan – Passif

BALYO			
Bilan - Passif en euros		Notes	
			31/12/2023
			31/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social ou individuel	8		2 749 259
Primes d'émission, de fusion, d'apport	8		6 705 531
Réserves	8		-
Réserve légale	8		15 200
Réserves statutaires ou contractuelles	8		-
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours	8		-
Autres réserves	8		48 000
Report à nouveau	8		-
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	8		(6 864 905)
Subventions d'investissements	8		902
Provisions réglementées			-
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>			<b>2 653 986</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Produits des émissions de titres participatifs	11		
Avances conditionnées	11		653 820
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>			<b>653 820</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques	10		982 174
Provisions pour charges	10		435 785
<b>TOTAL PROVISIONS</b>			<b>1 417 959</b>
<b>DETTES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			3 169 556
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11		8 530 241
Emprunts, dettes fin. Divers (1)	11		39 569
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12		361 922
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12		12 145 834
Dettes fiscales et sociales	12		2 682 572
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12		72 779
Autres dettes	12		4 823 528
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
Produits constatés d'avance	12		2 523 977
<b>TOTAL DETTES</b>			<b>34 349 977</b>
Ecart de conversion passif			298 168
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>39 373 911</b>
			2 701 739
			8 983 702
			15 200
			48 000
			(2 230 652)
			1 093
			9 519 082
			389 992
			1 056 384
			8 673 211
			12 610
			1 428 400
			8 016 349
			2 982 066
			73 500
			2 418 567
			23 604 704
			564 750
			35 134 912

## Compte de résultat

BALYO			
Compte de résultat en euros		Notes	
			31/12/2023
			31/12/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Ventes de marchandises			
Production vendue			
			22 102 716
			20 132 327
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>14.1</b>		<b>22 102 716</b>
			<b>20 132 327</b>
Production stockée			
			2 400 895
			(56 018)
Production immobilisée			
			331 881
Subventions d'exploitation			
			334 573
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			
	14.3		376 193
			385 015
Autres produits			
	14.5		802
			1 118
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>25 547 059</b>
			<b>20 462 443</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
			-223 979
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)			
			10 676 784
			9 036 764
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)			
			531 109
			-3 141 327
Autres achats et charges externes			
	14.4		9 463 675
			6 632 183
Impôts, taxes et versements assimilés			
	14.4		439 073
			536 990
Salaires et traitements			
	14.4		7 409 346
			6 832 064
Charges sociales			
	14.4		2 934 861
			2 829 358
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>			
Dotations aux amortissements sur immobilisations			
	3		584 950
			265 487
Dotations aux provisions sur actif circulant			
			944 776
Dotations aux provisions pour risques et charges			
			550 000
			296 193
Autres charges			
	14.4		86 145
			88 177
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>33 396 740</b>
			<b>23 375 890</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(7 849 680)</b>
			<b>(2 913 447)</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés			
			209 283
			206 675
Reprises sur provisions et transferts de charges			
			72 980
			118 406
Différences positives de change			
			12 183
			19 704
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
			11 337
			224
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>305 782</b>
			<b>345 010</b>

<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	42 805	100 653
Interêts et charges assimilées	283 859	138 723
Différences négatives de change	13 444	21 989
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 365	64 980
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>343 473</b>	<b>326 345</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(37 691)</b>	<b>18 665</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>(7 887 371)</b>	<b>(2 894 782)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	33 700	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	191	10 191
Reprises sur provisions et transferts de charges	50 000	
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>83 891</b>	<b>10 191</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 667	6 106
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		243 447
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		40 061
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 667</b>	<b>289 614</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>82 224</b>	<b>(279 423)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(940 241)	(943 553)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>25 936 733</b>	<b>20 817 644</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>32 801 639</b>	<b>23 048 296</b>
<b>BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)</b>	<b>(6 864 905)</b>	<b>(2 230 652)</b>

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros.)

**Table des matières**

Table des matières

<b>Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs</b>	<b>7</b>
1.1 Information relative à la Société et à son activité	7
1.2 Événements marquants	7
1.3 Impact des crises internationales sur les comptes au 31 décembre 2023	8
<b>Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables</b>	<b>9</b>
2.1 Principe d'établissement des comptes	9
2.2 Immobilisations incorporelles	10
2.3 Immobilisations corporelles	10
2.4 Immobilisations financières	10
2.5 Stocks et Créances	11
2.6 Valeurs mobilières de placement	11
2.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie	12
2.8 Opérations en devises étrangères	12
2.9 Provisions pour risques et charges	12
2.10 Indemnité de départs à la retraite	12
2.11 Emprunts	12
2.12 Subventions publiques à recevoir	12
2.13 Chiffres d'affaires	13
2.14 Résultat financier	14
2.15 Résultat exceptionnel	14
<b>Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières</b>	<b>15</b>
<b>Note 4 : Stocks</b>	<b>16</b>
<b>Note 5 : Créances</b>	<b>16</b>
Note 5.1 : Créances clients	16
Note 5.2 : Etats des créances	17
Note 6 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie	18
<b>Note 7 : Comptes de régularisation</b>	<b>19</b>
<b>Note 8 : Capitaux propres</b>	<b>20</b>
Note 8.1 : Variations des capitaux propres	20

<i>Note 8.2 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions</i> .....	21
<i>Note 8.4 : Distribution de dividendes</i> .....	23
<b>Note 9 : Instruments de capitaux propres</b> .....	<b>23</b>
<i>Note 9.1 : Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises</i> .....	23
<i>Note 9.3 : Actions gratuites</i> .....	23
<b>Note 10 : Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation</b> .....	<b>25</b>
<b>Note 11 : Dettes financières</b> .....	<b>27</b>
<b>Note 12 : Echéances des dettes à la clôture</b> .....	<b>30</b>
<b>Note 13 : Détail des charges à payer</b> .....	<b>30</b>
<b>Note 14 : Résultat d'exploitation</b> .....	<b>31</b>
<i>14.1 : Chiffre d'affaires</i> .....	31
<i>14.2 : Subventions</i> .....	31
<i>14.3 : Reprises sur amortissements et provisions</i> .....	31
<i>14.4 : Charges d'exploitation</i> .....	32
<i>14.5 : Autres produits</i> .....	32
<b>Note 17 : Impôts sur les bénéfices</b> .....	<b>33</b>
<b>Note 18 : Parties liées</b> .....	<b>34</b>
<b>Note 19 : Engagements donnés et reçus</b> .....	<b>34</b>
<i>19.1 Indemnité de départ à la retraite</i> .....	34
<i>19.2 Baux commerciaux</i> .....	35
<i>19.3 Garanties données et reçues</i> .....	36
<i>19.4 Engagements liés aux contrats</i> .....	36
<b>Note 20 : Effectifs</b> .....	<b>37</b>
<b>Note 21 : Evènements postérieurs à la clôture</b> .....	<b>37</b>
<b>Note 22 : Tableau des filiales et participations</b> .....	<b>37</b>
<b>Note 23 : Honoraires des commissaires aux comptes</b> .....	<b>38</b>

## Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Les états financiers de synthèse sur 2 exercices tels que présentés, ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Société le 18 mars 2024.

Les états financiers sont présentés en euros sauf indication contraire. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

### 1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en 2007, la Société BALYO (Société anonyme de droit français) a pour activité la conception d'automatismes dans tous les domaines, leur fabrication et leur commercialisation dans tous les secteurs.

#### Adresse du siège social :

74 Avenue Vladimir Ilitch Lénine, 94110 Arcueil, France

**Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés :** 483 563 029 RCS de Créteil.

La société BALYO est ci-après dénommée la « Société ».

### 1.2 Évènements marquants

#### Exercice clos le 31 décembre 2023

- **Le 5 janvier 2023** : BALYO sélectionné par la société américaine Behr Paint pour équiper quatre centres de distribution avec une flotte de chariots « REACHY » autonomes.
- **Le 17 janvier 2023** : BALYO sélectionné par le groupe Danone pour convertir l'une de ses usines à l'autonomie avec une flotte de chariots « REACHY » autonomes
- **Le 13 juin 2023** : la Société a signé un accord avec ses banques concernant l'extension de ses accords de financement séniors existants (PGE).
- **Le 14 juin 2023** : BALYO annonce le projet d'offre publique d'achat de SoftBank Group visant à acquérir les actions de la société au prix de 0,85€ par action. Conformément aux engagements d'apports, SoftBank a conclu des accords portant sur environ 41,08% du capital social émis de la Société.
- **Le 27 octobre 2023**, la société annonce les résultats de l'offre publique d'achat sur les titres de la société.



### **1.3 Impact des crises internationales sur les comptes au 31 décembre 2023**

Les crises internationales peuvent avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités à l'international.

Au 31 décembre 2023, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires direct avec la Russie.

Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes des conflits internationaux qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

La Société pourrait notamment être exposée indirectement de plusieurs façons :

- Problèmes d'approvisionnements notamment sur des composants électroniques ;
- Hausse des coûts de production des kits robotiques en lien avec la flambée des matières premières et de l'énergie;
- Rallongement des délais d'approvisionnement de base truck pour les projets vendus en direct.

## Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

### 2.1 Principe d'établissement des comptes

Les comptes de la Société ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (ANC 2018-07 modifié par les règlements émis ultérieurement par le Comité de la Réglementation Comptable).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Les comptes ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation après avoir pris en compte toutes les informations disponibles pour l'avenir et, en particulier les prévisions de trésorerie. Celles-ci reposent notamment sur les hypothèses structurantes suivantes qui ont été considérées comme raisonnables par le management :

- Une trésorerie disponible de 3 228,0 K€ au 31 décembre 2023 ;
- Un plan de transformation de la Société centré sur le développement de ses ventes directes et auprès d'un réseau d'intégrateurs intra logistiques sous tendu par un financement provenant d'un accord de prêt à moyen terme de l'actionnaire majoritaire Softbank de 12 M€. Ce prêt signé le 21 mars 2024 est assorti de covenants sur le chiffre d'affaires et les flux de trésorerie opérationnel. Balyo n'anticipe pas de « rupture » de ces covenants au cours des 12 prochains mois susceptible de rendre les sommes prêtées exigibles et donc de remettre en cause le principe de continuité d'exploitation ;
- A la suite de l'extension négociée en juin 2023 avec les banques dans le cadre du PGE, les remboursements ont repris début 2024 conformément aux conditions initialement prévues.

## 2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles concernent principalement les logiciels. Le coût d'acquisition des licences logicielles est capitalisé sur la base du coût d'acquisition et du coût d'installation. Ces coûts sont amortis sur la durée estimée des logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée et sont présentées ci-après :

Type d'immobilisation	Période (en années)
Concessions, logiciels et brevets	1, 3, 5 et 20 ans

Les dépenses liées à l'enregistrement des brevets sont enregistrées en actifs.

## 2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Installations générales, agencements et aménagements divers	8 ans
Installations techniques	5 à 8 ans
Matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
Prototypes	5 ans
Matériels de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	4 à 5 ans

## 2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au prix d'acquisition hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement de titres de participation et de dépôts de garantie.

Nom	Pays d'immatriculation	% de détention
BALYO INC	USA	100%
BALYO APAC	SINGAPORE	100%
LIDENCE	France	100%
MOWO	France	100%

Les créances financières détenues envers les filiales sont classées en immobilisations financières.

## 2.5 Stocks et Créances

### Stocks

Les stocks de matières premières et de matières consommables sont évalués à leur coût d'achat. Une provision pour dépréciation est constituée pour les références obsolètes ou excédentaires.

Les produits finis sont évalués à leur coût de production à l'exception de ceux qui, en phase de lancement de production, ont un coût de revient supérieur à leur prix de vente ainsi qu'aux produits obsolètes ou excédentaires. Une provision pour dépréciation ramène le stock de produits finis à sa valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente.

Les en-cours de production ont été évalués selon les mêmes principes en fonction de leur avancement dans la fabrication.

En cas de composants qui ne sont plus utilisés dans la production des kits d'automatisation, une dépréciation est faite au cas par cas.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

### Créances

Les créances clients, dont les échéances varient selon la nature des marchés et des contrats sont généralement comprises entre 30 et 90 jours. Les créances clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisées à la juste valeur. Les évaluations ultérieures tiennent compte de la probabilité de recouvrement des créances pouvant amener à comptabiliser une perte de valeur spécifique pour créance douteuse déterminée de la manière suivante :

- les créances en contentieux sont entièrement dépréciées lorsque des éléments probants certains et précis démontrent l'impossibilité du recouvrement ;
- pour les autres créances douteuses, des pertes de valeur sont comptabilisées pour ajuster les montants recouvrables estimés sur la base des informations disponibles lors de la préparation des états financiers.

Les créances irrécouvrables sont constatées en résultat, et les provisions existantes sont reprises.

## 2.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

## **2.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs « Disponibilités ».

## **2.8 Opérations en devises étrangères**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion font l'objet le cas échéant d'une provision pour risques d'un montant équivalent.

## **2.9 Provisions pour risques et charges**

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont le cas échéant destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

## **2.10 Indemnité de départs à la retraite**

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan. Cf. Note 19.1.

## **2.11 Emprunts**

La Société a contracté des emprunts sur la période soumis à intérêts, et les autres emprunts sont classés en dettes financières.

## **2.12 Subventions publiques à recevoir**

### **Subventions**

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

### **Crédit d'impôt recherche**

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le crédit d'impôt recherche est présenté dans le compte de résultat au crédit de la ligne « impôts sur les bénéfices ».

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création.

### **2.13 Chiffres d'affaires**

La société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

Les ventes de biens sont comptabilisées nettes de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété qui correspond généralement à la date d'expédition des produits aux clients.

Les revenus liés aux prestations de services (installations et maintenance) sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle les services sont rendus.

Les contrats types de la Société incluent généralement les dispositions relatives à l'acceptation des clients. Cependant, s'il n'existe pas une acceptation spécifique du client dans le contrat, les produits sont reportés jusqu'à ce que les conditions d'acceptation soient satisfaites.

#### Vente de Kits Robotiques

Le produit est comptabilisé au moment où le contrôle des actifs est transféré au client. Le transfert du contrôle dépend notamment des termes contractuels et des incoterms applicables et peut parfois intervenir avant la livraison physique au client dans le cas des ventes à livrer (« Bill-and-hold »). Le Groupe retient le produit des ventes de marchandises évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou due, nette des retours, rabais, gestes commerciaux et remise sur volume.

#### Prestations de services

Ces services (assemblage sur chariot de base ou installations des robots sur site client) sont vendus soit en contrats propres avec le client, soit ils font partie d'une offre groupée de vente de kit robotiques à un client. À l'heure actuelle, le Groupe considère les équipements et les services comme des délivrables distincts et affecte la contrepartie entre ces délivrables selon la méthode du prix de vente. Étant donné que le service d'assemblage ou d'installation est un service permanent qui est reçu et consommé par les clients simultanément à la performance de l'entité, le Groupe comptabilise les produits de ce service à la délivrance de la prestation.

#### Contrats « Projet » :

La majorité des contrats « Projets » signés par le Groupe BALYO permet un transfert de contrôle progressivement de l'actif vendu (installation de kit robotiques dans une solution complète) à son client. Le chiffre d'affaires est donc reconnu en fonction du stade d'avancement. Les contrats types du Groupe incluent généralement les dispositions relatives à l'acceptation des clients. Cependant, s'il n'existe pas une acceptation spécifique du client dans le contrat, les produits sont reportés jusqu'à ce que les conditions d'acceptation soient satisfaites.

En effet, conformément au §35 d'IFRS15, la prestation effectuée par BALYO ne crée pas un actif que BALYO pourrait utiliser autrement, et BALYO a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée.

Pour ces contrats, le pourcentage d'avancement est déterminé pour chacun des projets en rapportant le montant des coûts engagés à la date de clôture au montant total estimé des coûts du projet.

#### Maintenance :

Ces services sont vendus soit seuls dans des contrats avec les clients, soit groupés avec la vente du véhicule à un client. À l'heure actuelle, le Groupe comptabilise les équipements et les services sous forme de livrables distincts. Le Groupe comptabilise le produit des services en fonction du stade d'avancement. Le Groupe n'ayant aucune expérience ni indication concernant les coûts prévisionnels liés à l'obligation de maintenance, le chiffre d'affaires est comptabilisé de manière linéaire sur la durée du contrat.

#### Autres produits et services accessoires :

Certains services ou produits accessoires vendus (SAV, etc.), le transfert du contrôle a lieu à un moment précis et le chiffre d'affaires doit être comptabilisé immédiatement lors de la délivrance du service ou du produit.

La Société fabrique et commercialise des automatismes sur chariots manuels.

### **2.14 Résultat financier**

Le résultat financier correspond principalement :

- Aux produits et charges générés par les VMP ;
- La provision pour risque financier ;
- Ainsi que des intérêts de compte courant pour lesquels la société applique un taux de 2% à Balyo INC depuis 2018 et 0,5% à Balyo APAC.

### **2.15 Résultat exceptionnel**

Les charges et produits hors activités ordinaires de la Société constituent le résultat exceptionnel et sont principalement constitués de dotations aux provisions pour risques.

Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2022	Acquisitions	Cessions	31/12/2023
Concessions, brevets, droits similaires	721 057			721 057
Immobilisations incorporelles en cours				
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>721 057</b>			<b>721 057</b>
Installations techniques, matériel et outillages industriels	677 306	409 780		1 087 086
Installations générales, agencements, aménagements	725 056	8 969		734 025
Matériel de transport	43 552		12 370	31 182
Matériel de bureau, informatique, mobilier	847 078	48 942		896 020
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>2 292 992</b>	<b>467 691</b>	<b>12 370</b>	<b>2 748 313</b>
Autres participations	14 328 421		653 096	13 675 325
Prêts et autres immobilisations financières	470 833	50 705	18 748	502 790
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>14 799 253</b>	<b>50 705</b>	<b>671 844</b>	<b>14 178 114</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 813 302</b>	<b>518 396</b>	<b>684 214</b>	<b>17 647 484</b>

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Concessions, brevets, droits similaires	472 254	72 488		544 742
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>472 254</b>	<b>72 488</b>		<b>544 742</b>
Installations techniques, matériel et outillages industriels	565 363	369 921		935 284
Installations générales, agencements, aménagements	118 916	91 447		210 363
Matériel de transport	12 916	6 237	12 369	6 784
Matériel de bureau, informatique, mobilier	767 943	44 857		812 800
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>1 465 139</b>	<b>512 462</b>	<b>12 369</b>	<b>1 965 232</b>
Autres participations	4 362 328			4 362 328
Prêts et autres immobilisations financières	-			-
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>4 362 328</b>			<b>4 362 328</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 299 721</b>	<b>584 950</b>	<b>12 369</b>	<b>6 872 302</b>

Réparation des dotations aux amortissements	31/12/2023
Dotations aux amortissements d'exploitation	584 950
Dotations aux amortissement financières	
Dotations aux amortissement exceptionnelles	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>584 950</b>



La variation des immobilisations incorporelles et corporelles s'explique principalement par :

- Une réallocation du stock de robots en immobilisation pour 332 K€
- L'achat de matériel informatique pour 49 K€

La variation des immobilisations financières s'explique principalement par les flux sur les créances rattachées Balyo Apac.

#### Note 4 : Stocks

<b>STOCKS (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Matières premières et autres approvisionnements	4 545 296	5 076 405
Produits intermédiaires et finis	3 384 277	983 382
Marchandises	223 979	-
<b>Total stocks brut</b>	<b>8 153 552</b>	<b>6 059 787</b>
Dépréciation des stocks de matières premières	(800 000)	(158 172)
	(144 776)	(94 521)
Dépréciation des stocks de produits intermédiaires et finis	-	(94 521)
<b>Total dépréciation des stocks</b>	<b>(944 776)</b>	<b>(252 693)</b>
<b>Total des stocks</b>	<b>7 208 776</b>	<b>5 807 094</b>

Les stocks de matières premières sont essentiellement constitués de composants (mécaniques ou électroniques) incorporés à l'automatisation des AGV, et les produits finis sont essentiellement liés aux stocks de chariots produits ou en cours de production.

#### Note 5 : Créances

##### Note 5.1 : Créances clients

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Créances clients & cptes rattachés	13 159 551	8 174 202
Créances cédées	-	-
Créances douteuses	-	-
Factures à établir	2 226 419	504 501
Dépréciation créances clients	(845 728)	(845 728)
<b>Total créances clients</b>	<b>14 540 242</b>	<b>7 832 975</b>

Les échéances des créances clients sont les suivantes pour les deux exercices présentés :

<b>Affectation créances Clients par échéance</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Part non échu	1 253 596	719 764
Echu à moins de 90 jours	2 296 608	1 187 155
Echu entre 90 jours et quatre mois	251 912	10 898
Echu entre quatre mois et douze mois	2 881 062	518 052
Echu au-delà de douze mois	6 476 371	5 738 332
<b>Total clients et comptes rattachés</b>	<b>13 159 551</b>	<b>8 174 202</b>

<b>Affectation créances Clients par Typologie</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Amazon	-	-
Hyster Yale Group		87 716
Linde - Kion	4 431 649	1 769 524
Autres	205 335	138 664
Interco	8 522 567	6 178 298
<b>Total clients et comptes rattachés</b>	<b>13 159 551</b>	<b>8 174 202</b>

#### Note 5.2 : Etats des créances

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2023 ainsi que leurs ventilations à un an au plus ou plus d'un an :

<b>ETATS DES CREANCES (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2023</b>		
	<b>Montant Brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an</b>
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Autres immobilisations financières	13 888 987		13 888 987
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>13 888 987</b>	<b>-</b>	<b>13 888 987</b>
<b>De l'actif circulant</b>			
Créances clients	15 385 970	15 385 970	
Personnel et comptes rattachés	37 247	37 247	
Etat - Crédit Impôt Recherche	1 865 846	1 865 846	
Créances sur l'Etat	714 773	714 773	
Avances et acomptes versés sur commandes			-
Fournisseurs débiteurs			-
Autres créances	426 465	426 465	
Complément de prix BSA	-	-	
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>18 430 301</b>	<b>18 430 301</b>	<b>-</b>
Charges constatées d'avance	286 602	286 602	
<b>Total général</b>	<b>32 605 890</b>	<b>18 716 903</b>	<b>13 888 987</b>

La société a reçu fin d'année 2019 une proposition de rectification à la suite d'une vérification de comptabilité portant sur les années 2015, 2016, 2017. L'essentiel des rectifications notifiées concerne le CIR dont la part relative à la sous-traitance est contestée par l'administration fiscale à hauteur de 286 K€. La Société conteste la décision de

l'administration fiscale, à cet effet, cette somme a été comptabilisée en provision pour risques et charges dans son intégralité par mesure de prudence.

L'administration a appliqué ce même raisonnement concernant la part de sous-traitance des montants de CIR pour les années 2018, 2019 et 2020 et a déduit à ce titre provisoirement les montants correspondant des demandes de remboursements des CIR concernés. La Société a déposé une demande en contentieux sur le CIR 2018 et 2019 afin d'obtenir le remboursement des sommes retenues, soit un montant de 565 K€. A ce jour, le contentieux est toujours en cours.

Au 31 décembre 2023, le montant de la créance de CIR s'élève donc à 1 866K€ et se décompose de la façon suivante :

- CIR 2023 : 940K€
- CIR 2021 : 18 K€
- CIR 2020 : 57 K€ ;
- CIR 2019 et 2018 : 565 K€ ;
- CIR 2017, 2016 et 2015 : 286 K€.

Les autres actifs courants ont une échéance inférieure à un an.

Les créances de TVA sont relatives principalement à la TVA déductible.

#### **Note 6 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie**

Le tableau ci-dessous présente le détail des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie nette :

<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE NETTE (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Actions propres	18 060	9 615
Comptes à terme	-	-
Comptes bancaires et caisse	3 228 559	6 379 651
<b>Total Valeurs Mobilières de Placement et Trésorerie nette</b>	<b>3 246 619</b>	<b>6 389 266</b>

**Note 7 : Comptes de régularisation**

Le montant des charges constatées d'avance par nature s'analyse comme suit :

<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Energie	6 833	8 360
Locations immobilières et charges locatives	182 874	139 547
Taxe foncière		28 820
Honoraires	17 026	16 751
Maintenance	36 579	30 378
Annonces / Communication	19 043	22 708
Télécom	11 659	13 546
Assurances	369	11 384
Frais de déplacements	11 706	
Autres	513	162
<b>Total des charges constatées d'avance</b>	<b>286 602</b>	<b>271 655</b>

Les charges constatées d'avance se rapportent à des charges courantes et financières et correspondent pour l'essentiel à des charges de maintenance de logiciels, de prime d'assurances et des charges de loyers.

Note 8 : Capitaux propres

**Note 8.1 : Variations des capitaux propres**

La variation des capitaux propres au 31 décembre 2022 s'analyse comme suit :

BALYO	Capital Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Subvention d'investissement	Capitaux propres
<b>Variation des capitaux propres</b>								
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>33 771 737</b>	<b>2 701 739</b>	<b>8 983 702</b>	<b>63 200</b>	<b>0</b>	<b>(2 230 652)</b>	<b>1 093</b>	<b>9 519 082</b>
Affectation du résultat 2022			(2 230 652)			2 230 652		-
Amortissements dérogatoires							(191)	(191)
Résultat net 2023						(6 864 905)		(6 864 905)
Exercices de BSPCE	-							-
Augmentation de capital conversion AGADP	594 000	47 520,00	(47 520)					-
Augmentation de capital en numéraire	-							-
Frais d'augmentation de capital								-
Remboursement des obligations (572 obligations)								-
Paievements en actions								-
Autres								-
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>34 365 737</b>	<b>2 749 259</b>	<b>6 705 530</b>	<b>63 200</b>	<b>0</b>	<b>(6 864 905)</b>	<b>902</b>	<b>2 653 985</b>

**Note 8.2 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions**

Le capital social est fixé à la somme de 2 749 258.96 €. Il est divisé en 34 365 737 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées et 2 700 actions de préférence d'un montant nominal de 0,08 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), et Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

La société détient également 34 894 actions propres comptabilisées en VMP pour une valeur de 18 060€ au 31 décembre 2023.

<b>COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Capital (en euros)	2 749 259	2 701 739
Nombre d'actions	34 365 737	33 771 737
<b>Valeur nominale (en euros)</b>	<b>0,08</b>	<b>0,08</b>

Note 8.3 : Historique du capital social

Date	Nature des opérations	Mouvement sur le capital en €	Prime d'émission en €	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en €
	<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>2 701 739</b>	<b>8 983 703</b>	<b>33 771 737</b>	
<b>17-juil-23</b>	<b>Conversion AGADP</b>	<b>158</b>	<b>-158</b>	<b>1 980</b>	<b>0,08</b>
<b>17-juil-23</b>	<b>Conversion AGADP</b>	<b>47 362</b>	<b>-47 362</b>	<b>592 020</b>	<b>0,08</b>
	<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>2 749 259</b>	<b>8 936 182</b>	<b>34 365 737</b>	

#### Note 8.4 : Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les exercices clos aux 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022.

#### Note 9 : Instruments de capitaux propres

Note 9.1 : Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises L'ensemble des plans présents au 31 décembre 2022 ont été caducs en 2023 à la suite du changement de contrôle de la société fin novembre 2023.

Ces plans sont qualifiés « d'equity settled ». La société n'a pas d'engagement de rachat de ces instruments auprès des salariés.

#### Note 9.3 : Actions gratuites

Date	Type	Nombre d'actions émises	Nombre d'options caduques	Nombre d'AGA définitivement attribuées	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre
29/09/2020	AGADP	16 700	1 550	15 150	2 700	2 700
31/03/2021	AGADP	1 000	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2023</b>		<b>17 700</b>	<b>1 550</b>	<b>15 150</b>	<b>2 700</b>	<b>2 700</b>



## Plan AGADP

Le conseil d'administration du 29 septembre 2020 a attribué 16 700 actions gratuites de préférence aux salariés de la Société suite à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 26 juin 2020.

La juste valeur de l'avantage octroyé sur la base de la valeur de l'action à la date d'attribution, ajustée de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur (exemple : dividendes). Comme indiqué dans la note 8.4, aucun dividende n'a été pris en compte lors de l'évaluation.

Les actions gratuites de préférence du plan « AGADP » sont acquises sous condition de présence d'un an à compter du 29 septembre 2020.

Une fois acquise définitivement ces actions de préférence seront convertibles en fonction d'un ratio de conversion réalisé sur la base de ration de performance sur la base de 5 tranches chacune de 3 340 AGADP jusqu'en 2024, comme suit :

- Sur la base de critère d'atteinte de chiffre d'affaires et de marge cumulées sur les quatre prochaines années, soit 1 AGADP = 100 actions ordinaires
- En cas de non atteinte du ratio de performance, 1AGADP sera convertie en une action ordinaire.

Concernant les tranches soumises à conditions de performances, nous avons retenu que

- la tranche 1 serait atteinte selon la probabilité de 100 %, soit 334 000 actions ordinaires à créer.
- la tranche 2 serait atteinte selon la probabilité de 50%, soit 167 000 actions ordinaires à créer.
- le management a estimé que les conditions de performances des tranches 3 à 5 ne seront pas atteintes.

Au 31 décembre 2022, au titre du plan AGADP du 29 septembre 2020 et après prise en comptes des départs sur la période :

- 15 150 actions ordinaires ont été créées le 29 septembre 2021 ;
- 449 955 actions ordinaires restent à créer au titre des tranches 1 et 2 sur un total maximum de 1 670 000 actions ;

Le 31 mars 2022, 1 000 nouvelles actions AGADP ont été attribuées de manière définitive au titre de l'AGADP du 31 mars 2021, constatant une augmentation de capital de 80€uros en date du 30 novembre 2022.

Le 17 juillet 2023, le conseil d'administration a constaté les augmentations de capital suivants :

- Conversation automatique de 1 200 ADP en en 3 180 actions ordinaires
- Conversion automatique de 5 980 ADP en 598 000actions ordinaires

Au 31 décembre 2023, 2 700 ADP sont en circulation :

- 900 au titre de la tranche 3
- 900 au titre de la tranche 4
- 900 au titre de la tranche 5

**Note 10 : Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation****Litiges et passifs**

Le groupe peut être impliqué dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par le groupe, sur la base des demandes, des obligations légales et des avis émis par les avocats du groupe. Au 31 décembre 2023, un litige avec un fournisseur a été provisionné pour un montant de 500.000€.

**Provision pour garantie**

La Société accorde à ses clients une garantie contractuelle pour les produits livrés (en Europe 2 ans à compter de la date de livraison ou 6.000 heures d'usage, dans le reste du monde 1 an à compter de la date de livraison pour un usage illimité).

L'essentiel des appels en garantie sont transmis par les 2 principaux partenaires de la Société (LMH et Hyster-Yale) qui avancent en trésorerie les coûts de réparation engagés auprès des clients finaux et lui demandent le remboursement sur base de rapports qui détaillent chacune des réparations effectuées.

La Société est amenée régulièrement à contester une partie des appels en garantie qu'elle juge non contractuel. Ce n'est que lorsque les parties sont d'accord que ses appels sont payés.

L'analyse des statistiques d'appel en garantie collectées a permis à la Société d'estimer au 31 décembre 2022 une provision pour garantie pour l'ensemble du parc de produits finis installés et encore sous garantie à cette date.

La Société a enregistré dans les comptes clos au 31 décembre 2023 en coût des ventes d'une part des appels en garantie acceptés au titre des exercices antérieurs pour un montant global de 417 K€, et d'autre part une provision pour garantie de 440 K€ correspondant aux appels en garantie probables mais non encore reçus et/ou acceptés relatifs au parc de produits finis installés et encore sous garantie au 31 décembre 2023.

La dotation est comptabilisée dans les coûts des ventes.

**Provision pour impôts**

La société a reçu fin d'année 2019 une proposition de rectification suite à une vérification de comptabilité portant sur les années 2015, 2016, 2017. L'essentiel des rectifications notifiées concerne le CIR dont le montant est contesté partiellement à hauteur de 286 K€. L'administration a déduit ce montant des demandes de remboursement des CIR 2018 et 2019 effectués en 2020. Elle a appliqué le même raisonnement aux CIR 2018 et 2019 et déduit à ce titre provisoirement une somme complémentaire de 565K€.

A ce jour, le contrôle est toujours en cours. La Société conteste la décision de l'administration fiscale, mais par mesure de prudence elle a pris la décision de déprécier la créance pour les années 2015 à 2017, ce qui représente un montant de 286 K€.

Au 31 décembre 2023, la société a maintenu le choix de provisionner un risque complémentaire relatif à une pénalité en raison d'un décalage dans une déclaration fiscale pour 150 K€ provisionné au 31 décembre 2022.

PROVISIONS (montant en euros)	31/12/2023			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Provisions pour litiges prud'homaux	-			-
Provision pour garantie	506 000	50 000	116 000	440 000
Provision pour remise en état	50 000		50 000	-
Provisions pour perte de change	57 099	42 174	57 099	42 174
Provision pour impôts	435 785			435 785
Autres provisions pour risques et charges	7 500	500 000	7 500	500 000
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>1 056 384</b>	<b>592 174</b>	<b>230 599</b>	<b>1 417 959</b>

## Note 11 : Dettes financières

Les emprunts et dettes financières divers sont composés d'emprunts participatifs par des organismes publics (BpiFrance), d'emprunts auprès d'établissements de crédits ainsi que de subventions dont l'attribution définitive était conditionnée.

Le tableau ci-dessous présente la composition et l'évolution des emprunts et dettes financières divers :

Evolution des dettes financières (Montant en €)	Emprunt obligataires convertibles	Emprunts	Avances conditionnées	PGE	Total
<b>Au 01 janvier 2023</b>	<b>0</b>	<b>165 000</b>	<b>389 992</b>	<b>8 508 211</b>	<b>9 063 204</b>
(+) Encaissement	3 000 000		363 828		3 363 828
(-) Remboursement		(165 000)	(100 000)		(265 000)
(+) Intérêts capitalisés ou courus					-
(+/-) Autres mouvements	169 556	22 030			191 586
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>3 169 556</b>	<b>22 030</b>	<b>653 820</b>	<b>8 508 211</b>	<b>12 353 617</b>

- **Prêt à taux zéro BpiFrance de 1 100 K€**

Le 7 décembre 2015, BALYO SA a obtenu de la part de Bpifrance un prêt à taux zéro (PTZI), pour l'innovation de 1 100K€, ne portant pas intérêt. Le remboursement débutera le 31 mars 2018 sur une durée de 5 ans avec une échéance annuelle de 220K€. Au 31 décembre 2023, la dette est totalement remboursée contre un solde 165 K€ 31 décembre 2022.

- **Avance remboursable BPI (400 K€)**

Le 8 août 2019, BALYO SA a obtenu de la part de Bpifrance une aide à l'innovation remboursable de 400K€ ne portant pas intérêt pour le développement de nouveaux prototypes de chargeurs sans contact permettant un chargement efficace et sécurisé pour les AGV.

Les versements de Bpifrance se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet, les principales étapes étant :

- Premier versement de 240K€ postérieurement à la signature du contrat (reçu en août 2019),
- Versement de 150K€ en novembre 2022
- Solde en 2023.

À la suite du succès commercial, les remboursements sont échelonnés trimestriellement, à partir du 1 er janvier 2023 avec une échéance trimestrielle de 20K€.

Le solde de la dette au 31 décembre 2023 est de 290 K€.

- **Avance remboursable projet « User Journey »**

Le 31 juillet 2023, BALYO SA a obtenu de la part de Bpifrance une aide à l'innovation remboursable de 892 K€ portant intérêt à hauteur de 4,06% pour le développement d'une suite outils web afin de faciliter l'accès à la robotique pour les industriels.

Les versements de Bpifrance se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet, les principales étapes étant :

- Premier versement de 223 K€ postérieurement à la signature du contrat,
- Les soldes en fonction de l'avance du projet jusqu'à fin 2026.

En cas de succès commercial, les remboursements sont échelonnés trimestriellement, à partir du 31 décembre 2027, avec une échéance trimestrielle de 56K€.

Au 31 décembre 2023, le solde de la dette en valeur de remboursement s'élève à 223 k€ ;

- **Avance remboursable Contrat ADEME**

Le 24 octobre 2023, BALYO SA a obtenu de la part de Bpifrance une aide à l'innovation remboursable de 938K€ portant intérêt à hauteur de 4.06% pour le développement de flotte de véhicules autonomes pour la logistique interne d'un site industriel ou d'un site logistique.

Les versements de Bpifrance se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet, les principales étapes étant :

- Premier versement de 140 K€ postérieurement à la signature du contrat,
- Les soldes en fonction de l'avance du projet jusqu'à fin 2027.

En cas de succès commercial, les remboursements sont échelonnés trimestriellement, à partir du 31 décembre 2027, avec une échéance trimestrielle de 47K€.

Au 31 décembre 2023, le solde de la dette en valeur de remboursement s'élève à 141k€.

- **Obtention en 2020 d'un PGE**

La société a obtenu un prêt garanti par l'Etat d'une valeur de 9 500 K€, dont les modalités sont les suivantes :

Date	Organisme prêteur	Montant alloué	Montant encaissé à la clôture	Taux d'intérêt annuel	Modalités de remboursement des propositions obtenues de prolongation au 31/12/2023
Juin 2020	CIC	3 800 K€	3 800 K€	1,40%	48 mensualités à compter de juillet 2022
Juin 2020	HSBC	1 700 K€	1 700 K€	0,47%	16 versements trimestriels à compter de septembre 2022
Juin 2020	Société générale	1 000 K€	1 000 K€	1,26%	16 versements trimestriels à compter de septembre 2022
Juillet 2020	BpiFrance	3 000 K€	3 000 K€	2,36%	16 versements trimestriels à compter d'octobre 2022
<b>TOTAL</b>		<b>9 500 K€</b>	<b>9 500 K€</b>		

L'ensemble de ce prêt de 9 500 K€ a été garanti à hauteur de 90% par l'Etat auprès des banques émettrices.

Le 13 juin 2023, la Société a signé un accord avec ses créanciers séniors concernant l'extension de ses accords de financement existants pour lesquels la Société n'était pas encapacité d'honorer les échéances de paiement à venir. En effet, les prévisions de trésorerie de BALYO établies précédemment à cet accord indiquaient des besoins de financement non couverts pour le mois de septembre 2023 en raison de flux de trésorerie d'exploitation négatifs et des échéances de remboursement des prêts bancaires garantis par l'Etat dits "PGE". Il est ainsi apparu nécessaire de décaler les remboursements des PGE et ces discussions ont abouti à un accord avec les créanciers de BALYO sur une franchise de paiement scindée en 2 périodes : une période ferme allant jusqu'au 30 septembre 2023, et une période conditionnelle allant du 1er octobre au 31 décembre 2023 sous réserve d'une levée de fonds de 10m€ (les remboursements reprenant à défaut sur la base du plan d'amortissement à janvier 2024).

- **Emprunt obligataire 2023**

La société a émis un emprunt obligataire de 500 OC de valeur nominale de 10 000 euros chacune.

SoftBank a souscrit à un emprunt obligataire émis par la société et sera versé en plusieurs tirages et structuré sous forme d'obligations convertibles émises par Balyo au profit de SoftBank, à échéance du 31 octobre 2024, qui porteront intérêt à un taux annuel égal au taux le plus élevé entre (i) 10%, ou (ii) la somme de 10% et du taux SOFR en euros.

Le montant tiré par Balyo dans le cadre du Financement est convertible au choix de SoftBank, au prix suivant :

- (i). au prix de l'Offre par action, si la conversion a lieu à compter du dépôt de l'Offre mais avant la date la plus proche entre la clôture de l'Offre et la résiliation de l'Offre (c'est-à-dire la résiliation du Protocole d'Accord conformément à ses termes pour quelque raison que ce soit) ;
- (ii). au prix le plus bas entre (A) le prix de l'Offre et (B) une décote de 20% par rapport au cours de l'action Balyo à la date de la demande de conversion (sur la base du cours de bourse moyen pondéré par les volumes sur 30 jours), si la conversion a lieu à compter de la date la plus proche entre la clôture de l'Offre et la résiliation de l'Offre, et que les actions Balyo sont toujours cotées sur Euronext Paris ; et
- (iii). au prix le plus bas entre (A) le prix de l'Offre par action et (B) une décote de 20% par rapport à la juste valeur des actions Balyo, si la conversion intervient à compter de la date la plus proche entre la clôture de l'Offre et la résiliation de l'Offre et que les actions Balyo ont cessé d'être cotées sur Euronext Paris.

Au 31 décembre 2023, 3 000 K€ ont fait l'objet d'un tirage sur un total de 5 000K€.

Note 12 : Echéances des dettes à la clôture

ETATS DES DETTES (Montants en euros)	31/12/2023			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<b>Dettes financières</b>				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	8 530 241	992 000	7 538 241	0
Obligations remboursables en actions	3 169 556	169 556		3 000 000
Dettes financières	39 569	39 569		
Avances conditionnées	653 820	120 000	533 820	
Groupe et associés	-	0		
<b>Total des dettes financières</b>	<b>12 393 185</b>	<b>8 569 374</b>	<b>633 820</b>	<b>3 189 992</b>
<b>Dettes d'exploitation</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	12 145 834	12 145 834		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	361 922	361 922		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	908 526	908 526		
Personnel et comptes rattachés	1 258 144	1 258 144		
TVA, autres impôts, taxes et versements assimilés	515 903	515 903		
Dettes sur immobilisations	72 779	72 779		
Autres dettes	4 823 528	4 823 528		
<b>Total des dettes d'exploitation</b>	<b>20 086 636</b>	<b>20 086 636</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Produits constatés d'avance	2 523 977	2 523 977		
<b>Total général</b>	<b>35 003 798</b>	<b>31 179 987</b>	<b>633 820</b>	<b>3 189 992</b>

Note 13 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit au cours des deux exercices présentés :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en euros)	31/12/2023	31/12/2022
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		
Fournisseurs - Factures non parvenues	1 710 589	1 344 333
Fournisseurs d'immobilisation - Factures non parvenues	-	-
<b>Total dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>1 710 589</b>	<b>1 344 333</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
Charges sociales à payer	569 311	539 126
Personnel - provisions variables	608 816	506 083
Personnel - provision congés payés	620 901	578 640
Personnel - autres charges à payer	27 011	13 035
Etat - charges à payer	119 980	80 955
<b>Total des dettes fiscales et sociales</b>	<b>1 946 020</b>	<b>1 717 839</b>
Intérêts courus sur concours bancaires courants	-	-
Associés - Intérêts courus sur comptes courants	-	-
<b>Total autres dettes financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total général</b>	<b>3 656 608</b>	<b>3 062 172</b>

## Note 14 : Résultat d'exploitation

### 14.1 : Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires Montants en euros	31/12/2023		31/12/2022	
	France	Exportation	France	Exportation
Production de biens	5 899 081	6 395 607	1 027 391	14 812 949
Production de services	2 333 152	7 474 876	1 028 053	3 263 934
Ventes de marchandises				
Autres refacturations annexes			-	-
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>8 232 233</b>	<b>13 870 483</b>	<b>2 055 444</b>	<b>18 076 883</b>
	<b>22 102 716</b>		<b>20 132 327</b>	

### 14.2 : Subventions

- **Subvention projet « User Journey »**

Le 31 juillet 2023, BALYO SA a obtenu de la part de Bpifrance une subvention à l'innovation de 1 338K€ pour le développement d'une suite outils web afin de faciliter l'accès à la robotique pour les industriels.

Les versements de Bpifrance se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet, les principales étapes étant :

- Premier versement de 335 K€ postérieurement à la signature du contrat,
- Les soldes en fonction de l'avance du projet jusqu'à fin 2026.

Au 31 décembre 2023, 100% du versement a été reconnu en produit.

### 14.3 : Reprises sur amortissements et provisions

#### Reprise sur amortissements et provisions

- Une reprise pour garantie à hauteur de 116 000 €.
- Une reprise pour remise en état de 50 000€
- Une reprise pour perte de change de 57 099€
- Une reprise pour provision RH de 7 500€



## 14.4 : Charges d'exploitation

### Charges externes

Les charges externes se décomposent de la manière suivante :

<b>Charges externes (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Déplacements, Missions et Réceptions	935 508	750 829
Achats de fournitures	504 377	614 343
Locations immobilières / mobilières	1 328 977	1 453 830
Rémunérations Interm. Honoraires	3 047 911	967 684
Publicité, Relations extérieures	266 436	201 786
Transports sur achats	19 056	10 286
Sous-traitance, études et recherches	385 105	407 066
Entretien et réparation	791 272	679 329
Frais postaux et télécommunications	81 107	61 784
Primes d'assurances	170 035	118 287
Personnel intérimaire	1 884 767	1 098 279
Autres charges	49 123	30 650
<b>Total</b>	<b>9 463 675</b>	<b>6 394 153</b>

### Impôts et taxes

Les impôts et taxes correspondent principalement à la taxe d'apprentissage et à la formation continue, TVTS, ainsi qu'aux impôts fonciers.

### Frais de personnel

<b>Frais de personnel (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Salaires	7 409 346	6 832 064
Charges sociales	2 934 861	2 829 358
<b>Total</b>	<b>10 344 207</b>	<b>9 661 422</b>

### Autres charges

Les autres charges correspondent principalement aux jetons de présences pour 83k€.

## 14.5 : Autres produits

Les autres produits sont non significatifs au 31 décembre 2023.

### Note 17 : Impôts sur les bénéfices

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt.

Les montants comptabilisés en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont des produits relatifs essentiellement au Crédit Impôt Recherche (CIR) et se sont élevés à :

- 940 241€ en 2023
- 943 553€ en 2022

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose la société s'établit au 31 décembre 2023 à 81,5 M€. Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux intermédiaire en vigueur en France, soit 25%.

## Note 18 : Parties liées

### **Rémunérations des dirigeants (hors attribution d'instruments de capital)**

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, le Président du Conseil de Surveillance, les directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents). Les rémunérations versées aux dirigeants s'analysent de la façon suivante (en K€) :

Rémunération des mandataires sociaux (en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Rémunérations fixes dues	205	200
Rémunérations variables dues	87	142
Avantages en nature	26	26
Garantie sociale de chômage	13	18
Jetons de présence	116	58
<b>TOTAL</b>	<b>450</b>	<b>444</b>

## Note 19 : Engagements donnés et reçus

### **19.1 Indemnité de départ à la retraite**

#### **Méthodologie de calcul**

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de la Société en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives.

Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées aux dates de clôtures des deux exercices présentés. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision dans les comptes de la société mais constitue un engagement hors bilan.

Ce montant est déterminé aux différentes dates de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

## Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2023	31/12/2022
Age de départ à la retraite	Départ volontaire à 65/67 ans	
Conventions collectives	SYNTEC - bureaux d'études	
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA )	3,20%	3,77%
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2017
Taux de revalorisation des salaires	1,5%	1,5%
Taux de turn-over	Faible	Faible
Taux de charges sociales	Non cadres : 45,00 % Cadres : 45,00 %	

## Engagements calculés

Les engagements calculés pour indemnités de départ à la retraite s'analysent comme suit :

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (Montants en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Montant des engagements	304 691	194 795

## 19.2 Baux commerciaux

### Locations immobilières : charges et engagements

Le montant des loyers comptabilisés à fin 2023 et les engagements jusqu'à la prochaine période triennale s'analysent comme suit :

Contrats de location immobilière	Date de début effectif du bail	Date de fin du bail	Charges de l'exercice 2023 (HT)	Engagement jusqu'à la prochaine période de résiliation (TTC)	
				A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Bail commercial MOISSY	15/02/2014	14/02/2023	28 704		
Bail commercial MOISSY 2	15/04/2021	15/04/2030	453 339	393 328	1 942 620
Bail commercial ARCUEIL	01/03/2022	01/03/2028	58 569	373 590	1 183 035

Le nouveau bail à Arcueil intègre une franchise de loyer jusqu'en octobre 2023.

### 19.3 Garanties données et reçues

#### Garanties reçues

La société ne bénéficie pas de garanties reçues au 31 décembre 2023.

#### Garanties données

Le 12 avril 2021, la Société a signé avec le groupe Prologis France IX EURL un bail de 9 ans pour la location d'un immeuble de bureaux et d'activités situé au sein de l'immeuble portant la dénomination « Moissy I DC2 », au Parc de Chanteloup 2000, RD N°57, 77550 Moissy Cramayel. Dans le cadre de ce bail, la Société a consenti un dépôt de garantie à hauteur de 113 K€ versé au cours de l'exercice 2021.

### 19.4 Engagements liés aux contrats

- **Contrat de partenariats avec LINDE MATERIAL HANDLING**

En date du 4 novembre 2014, la Société, a signé un premier accord global de partenariat industriel et commercial avec le groupe LINDE MATERIAL HANDLING pour une durée de trois ans.

LINDE MATERIAL HANDLING, leader européen de la manutention, fait partie du Groupe KION GROUP AG et est la maison mère de FENWICK, la marque française du groupe.

Au titre de cet accord de partenariat, la Société et LINDE MATERIAL HANDLING développent, et commercialisent une gamme de robots de manutention autonomes sous le nom de « Linde Robotics ».

La Société et LINDE MATERIAL HANDLING ont convenu de la mise en place d'une force de vente conjointe afin de promouvoir et commercialiser efficacement les robots de manutention autonomes.

Il est également prévu que la Société forme les employés de LINDE MATERIAL HANDLING en charge de la distribution et de la maintenance des robots de manutention autonomes de la gamme.

Selon les termes de cet accord, chaque partie peut résilier le contrat de plein droit sur avis signifié par courrier et sans compensation de l'autre partie :

- Dans le cas d'un changement de propriété directe de l'autre partie, d'une fusion ou d'une scission ;
- Dans le cas de l'acquisition de 10 % ou plus du capital par un concurrent directe de Linde.

En outre, dans le cas où LINDE céderait sa participation dans la Société, la Société est en droit de mettre fin de façon discrétionnaire au contrat de partenariat.

À la suite des succès commerciaux rencontrés ainsi qu'à la qualité de la collaboration, la prorogation de ce partenariat a été signée en mai 2017 au niveau de KION GROUP AG pour une durée de dix ans (6 ans avec la possibilité d'étendre à 10 ans). Un avenant à ce contrat a été signé en septembre 2019, améliorant notamment les conditions de paiements sous forme d'acompte versés à la commande plus élevés. Le contrat a été renouvelé en mai 2022 pour une période de 4 ans.

### Note 20 : Effectifs

Les effectifs moyens de la Société au cours des deux derniers exercices sont les suivants :

<b>EFFECTIFS MOYENS au 31 décembre</b>	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
Cadres	<b>107</b>	<b>122</b>
Non cadres	<b>32</b>	<b>25</b>
<b>Total effectifs moyens au 31 décembre*</b>	<b>139</b>	<b>147</b>

\* Hors mandataires sociaux

### Note 21 : Evènements postérieurs à la clôture

#### **Financement de la Société**

La société est en train de finaliser la négociation juridique avec l'ensemble de ses banques prêteuse de son PGE à la suite de la suspension de ses remboursements obtenus en 2023. Les remboursements ont repris au 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec des taux d'intérêts qui seront révisés par rapport à l'accord initial.

Un prêt actionnaire a été signée le 22 mars 2024 qui stipule les conditions suivantes :

Le prêt a une durée de 3 ans pour un montant de 12M€, et sera versé lors de tirages mensuels n'excédant pas 3M€ chacun. Le taux d'intérêt est fixé à 15% et payable in fine. Le TEG est de 17,1% au regard des frais appliqués (frais d'entrée de 360K€ et commission de sorties de 360 K€). Une commission de 3% est appliquée sur le montant du prêt non tiré mais disponible sur la période de 3 ans.

Ce prêt est assorti d'obligations pour l'emprunteur BALYO SA l'atteinte de flux de trésorerie opérationnelles et de chiffres d'affaires minimaux chaque trimestre jusqu'en décembre 2026. En cas de défaillance pour se conformer à ces engagements, SoftBank peut exiger de Balyo qu'elle rembourse l'encours capital et tous les autres montants dus et payables.

### Note 22 : Tableau des filiales et participations

<b>Nom</b>	<b>Pays d'immatriculation</b>	<b>% de détention</b>	<b>monnaie</b>	
BALYO INC	USA	100%	USD	
BALYO APAC	SINGAPORE	100%	SGD	
LIDENCE	France	100%	EUR	
MOWO	France	100%	EUR	

  

<b>Nom</b>	<b>Capitaux propres au 31 déc. 2023</b>	<b>Chiffre d'affaires au 31 déc. 2023</b>	<b>Résultat au 31 déc. 2023</b>	<b>Valeur des titres (€)</b>
BALYO INC	(13 541 171)	5 514 096	(1 266 263)	156 189
BALYO APAC	(3 924 294)	2 290 991	(277 562)	31 939
LIDENCE	(50 150)	Néant	(8 577)	1 000
MOWO	(561 292)	73 303	35 408	100 000

**Note 23 : Honoraires des commissaires aux comptes**

<b>HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en K€)</b>	<b>Exercice 2023</b>			
	<b>Commissariat aux comptes</b>		<b>Autres Services (SACC)</b>	
	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
ECOVIS	36	23%		0%
DELOITTE	118	77%		0%
<b>Total des honoraires</b>	<b>154</b>	<b>100%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>
<b>Total annuel</b>	<b>154</b>			

<b>HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en K€)</b>	<b>Exercice 2022</b>			
	<b>Commissariat aux comptes</b>		<b>Autres Services (SACC)</b>	
	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
ECOVIS	40	24%		0%
DELOITTE	125	76%		0%
<b>Total des honoraires</b>	<b>165</b>	<b>100%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>
<b>Total annuel</b>	<b>165</b>			